

CHARTRE DU RESEAU PPP MODERNISE (Nouveau nom à définir)

Principes fondateurs de la modernisation du réseau PPP

La Ligue de voile de Bretagne a mis en place au printemps une démarche de rénovation des conditions de la labellisation des clubs FFVoile en matière de location.

La nouvelle charte (ci-dessous) tient compte à la fois de l'expérience du réseau PPP et des attentes repérées des structures non labellisées suite à l'enquête réalisée au printemps.

Elle définit les conditions de délivrance du nouveau label pour l'instant nommé : « Point location FFVoile Bretagne », une étude étant lancée autour du nouveau nom à lui donner.

Sa mise en place va être accompagnée d'un plan marketing en vue de la prochaine saison :

- Etude du changement de Nom
- Site Internet
- Campagne de promotion
- Opération de lancement au salon nautique
- Organisation d'opérations commerciales durant l'été
-

Le label est délivrable à toute structure affiliée à la FFvoile

| | Point Location FFVoile Bretagne |
|-------------------------|---|
| Implantation | <p>S'il fonctionne en relation étroite avec un centre nautique existant, l'offre devra être clairement identifiée.</p> <p>Le Point Location FFVoile Bretagne doit se trouver à proximité du plan d'eau, en bordure de plage ou sur la plage. S'il est implanté sur le domaine public maritime, il doit posséder une Autorisation d'Occupation du temporaire du Domaine Public Maritime (A.O.T.).</p> |
| Les produits | <p>Location et cours particuliers doivent constituer l'offre minimale (elle impose de fait un diplômé de niveau 4 ainsi qu'un service de sécurité (intégration de l'offre dans le DSI du prestataire)</p> <p>La location, les cours particuliers en produit de base mais aussi les balades nautiques lorsqu'elles existent, les produits annexes (espace nautique surveillé, mise en main de bateaux de particuliers, services de stockage et vestiaire, point information météo et marées, coaching spécifique,...)</p> |
| Services | Des prestations personnalisées, un système de réservation, un équipement complet fourni, un matériel prêt à naviguer, une adaptation du matériel toujours possible. |
| Le matériel | <p>Au minimum une flotte dédiée (3 supports) dans l'une des familles de pratique suivante : Planche à voile, Catamaran, dériveur, glisse avec pagaie (Kayak, paddle, yole de mer).</p> <p>Pour chaque famille de pratique proposée, il faut un matériel en parfait état. Le type de support proposé est fonction des spécificités du site de pratique.</p> |
| L'infrastructure | <p>Elle doit disposer au minimum d'un accueil clairement identifiée et d'un vestiaire.</p> <p>Un rangement individuel devra être proposé (Casier plastique ou consigne).</p> <p>Si Le Point Location FFVoile Bretagne bénéficie à proximité immédiate d'un bâtiment existant (centre nautique...), il pourra s'appuyer sur cette infrastructure pour le rangement et les sanitaires.</p> <p>Le Point Location FFVoile Bretagne doit être équipé:</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un accueil téléphonique (renseignements, réservations et sécurité). • d'un point d'eau douce froide (rinçage du matériel et douche). • de sanitaires à proximité. • d'une signalétique adaptée (Enseigne, Pré Enseigne, Fléchage, drapeaux...). • d'une alimentation électrique. |

| | |
|--|---|
| Equipement | Equipement complet adapté à la pratique en bon état fourni à chaque client et inclus dans la prestation. |
| Le matériel de sécurité | Le Point Location FFVoile Bretagne doit disposer des moyens de sécurité prévus dans le DSI (Dispositif de Surveillance et d'Intervention) de la structure affiliée. |
| Le personnel | Le responsable du Point Location FFVoile Bretagne a un diplôme de niveau 4 à minima. La prestation cours particuliers doit être assurée à minima par un encadrant titulaire du CQP pour le support concerné. |
| Période et horaires d'ouverture | Ouverture a minima 6 jours sur 7 durant les 2 mois d'été à raison de 4 heures/jour minimum clairement identifiées. |
| Tarifs | Chaque année, après étude des caractéristiques du marché, la commission Point Location FFVoile Bretagne édite une grille des tarifs conseillés, chaque centre restant libre de définir ses propres tarifs. L'option billetterie « pass' sensation » est facultative. |
| Gestion des clients | Un contrat de location doit être rempli pour chaque prestation. |
| Assurances | Un contrat d'assurance spécifique à cette activité doit être souscrit (responsabilité civile loueur). Une offre de garantie individuelle accident doit être intégrée, des offres complémentaires doivent être proposées. La Fédération propose une garantie complémentaire en responsabilité civile. |
| Promotion | La promotion est assurée par la FFVoile et la Ligue de voile Bretagne mais aussi par le réseau du tourisme Breton à tous les échelons (région, département, interco, communes, Espaces Mer,...). Marque Bretagne. |
| Cotisation | 4% du chiffre d'affaires HT des ventes liées aux produits Point Location FFVoile Bretagne (redevance plafonnée à 800 € HT) ainsi qu'un Pack promotion à 200 € HT. Pour les structures multi-sites une seule cotisation indexée sur le total des chiffres d'affaires HT des différents sites. Ce réseau régional sera automatiquement membre du réseau national « Point location FFVoile » et bénéficiera donc des avantages et de la visibilité de ce réseau (pas de nouvelle cotisation à prévoir) |